

Bon de commande – Entreprise

MOOC Culture Bancaire

Etablissement à effectif ≤ à 2500 collaborateurs

(pour établissement de plus de 2500 collaborateurs, nous contacter : e-formation@cfpb.fr)

COMMENT PROCEDER ?

1. Téléchargez / enregistrez ce document PDF
2. Complétez les informations demandées
3. Imprimez et adressez ce bon de commande par mail à : e-formation@cfpb.fr

Ou par courrier au :
Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB)
DIN - 5 esplanade Charles de Gaulle, TSA 85 000 - 92739 NANTERRE Cedex

A réception de votre bon de commande, nous vous adresserons un fichier d'inscription à compléter avec la liste des collaborateurs à inscrire à ce MOOC.

Coordonnées du client*

Établissement :

Adresse :

CP : Ville :

Responsable formation :

Nom : Prénom :

Tel : E-Mail :

Financier : entité à facturer*

Nom de la structure :

Adresse :

CP : Ville :

Coordonnées du responsable :

Nom : Prénom :

Tel : E-Mail:

*Tous les champs sont obligatoires et doivent être renseignés

Tarification

	Nombre d'inscrits	Prix € Net de taxes
Etablissement à effectif ≤ 2 500 collaborateurs	Illimité	5 000 €

Contenu du MOOC

12h de formation 100% distanciel sur 5 semaines

- 2h pour chacun des 5 épisodes
- 2h pour l'examen final en ligne permettant d'obtenir un certificat CFPB de Maîtrise "Culture Bancaire"

La formation est accessible 24h/24 et 7j/7 sur PC, tablette et smartphone

Episode 1 : La banque, une entreprise différente ?

Episode 2 : La banque, quel modèle, quelle organisation ?

Episode 3 : La banque, financièrement comment ça marche ?

Episode 4 : La banque, des prises de risques sous contrôle ?

Episode 5 : La banque du futur, menaces ou opportunités ?

Nom et prénom :

Fonction :

Email :

Téléphone :

Signature :

Cachet de l'établissement :

Fait à :

Le :

Accès à la plateforme

Les contenus seront disponibles sur la plateforme « vosmoocsbancaires.fr »

Poste de consultation

Logiciels

- Un navigateur IE11+ ou Firefox ou Chrome
 - Javascript et Cookies activés
- Un lecteur de fichiers .pdf
- Un lecteur / éditeur de ressources (.doc, .docx, .xls, .xlsx, .ppt, .pptx)
- Un lecteur de médias .mp4

Périphériques

- Un périphérique son

Whitelisting

L'accès aux domaines suivants doit être permis :

- vosmoocsbancaires.fr
- vimeo.com
- padlet.com

Ainsi que les sous domaines afférents, http et https

La réception de mails doit être permise (filtres anti spam) :

- emails envoyés depuis vosmoocsbancaires.fr et vos-moocs-bancaires.fr

Réseau

Une bande passante suffisante pour la lecture de vidéos en streaming



CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES A L'OCTROI D'UNE LICENCE INDIVIDUELLE D'ACCES A LA FORMATION « MOOC Culture Bancaire » du CFPB

Les présentes CGV sont applicables dans leur intégralité – sauf stipulation particulière convenue d'un commun accord entre les parties – à l'octroi d'une licence individuelle d'accès à la formation « MOOC Culture bancaire » du CFPB. Toute commande de licence implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes CGV dont le Client déclare avoir pris connaissance.

DEFINITIONS

Apprenant(s) : Désigne l'ensemble des collaborateurs du Client ayant accès au MOOC Culture bancaire.

MOOC : Désigne la formation « MOOC Culture », telle que décrite dans le Bon de commande.

Serveur CFPB : Désigne la plateforme accessible à l'Apprenant par le réseau internet depuis un poste informatique distant à l'adresse www.vosmoocsbancaires.fr.

OBJET

Les présentes ont pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles le CFPB octroie aux Apprenants une licence d'accès individuelle au MOOC à la demande du Client

INSCRIPTION ET ACCES AU MOOC

L'accès au MOOC passe par une inscription saisie par le Client en ligne sur la plateforme vosmoocsbancaires.fr. Chaque Apprenant reçoit par mail son identifiant et son mot de passe

Chaque identifiant et mot de passe est unique, propre à chaque Apprenant et strictement confidentiel.

A ce titre, les Apprenants s'engagent à garder le caractère secret et confidentiel des éléments d'identification, étant entendu que le CFPB ne pourra être tenu pour responsable de toute perte ou dommage survenant en cas de manquement à cette obligation, toute utilisation des éléments précités étant faite sous l'entière responsabilité du Client. Le Client se porte fort du respect de cette obligation par ses collaborateurs.

Le CFPB déclare avoir réalisé tous les tests adéquats et pris toutes les précautions nécessaires pour éviter l'introduction d'un « virus » informatique dans le réseau informatique et/ou le système d'information du Client et ne pourra voir sa responsabilité recherchée de ce fait par le Client et/ou les Apprenants.

DUREE

Le MOOC est accessible à l'Apprenant sur toute la durée de la session telle que communiquée à l'Apprenant

MODALITES FINANCIERES

En contrepartie de l'inscription au MOOC, le Client versera au CFPB les sommes telles que mentionnées dans le bon de commande.

Les tarifs sont Nets de taxes.

Les paiements s'effectuent, comptant et sans possibilité d'escompte, au plus tard le quarante cinquième jour suivant la date d'émission de la facture par le CFPB au jour de la signature des présentes.

En cas de non-paiement à cette date, les sommes dues font courir intérêt à compter de la date d'échéance à un taux égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur conformément aux stipulations de l'article L.441-6 du Code de commerce.

CAS D'ANNULATION

Aucune possibilité d'annulation de commande ne pourra être prise en compte par le CFPB, l'envoi du bon de commande dument complété et signé par le Client, valant acceptation ferme et définitive de l'offre du CFPB. En effet, la facture est générée suite au traitement de l'inscription et non pas sur la base de l'effectivité du suivi du parcours du Bagage par l'Apprenant.

FORCE MAJEURE

De convention expresse, et nonobstant toute faute de sa part, la responsabilité du CFPB ne sera pas engagée en cas de survenance d'événements de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français.

En cas d'événement de force majeure ne permettant pas au CFPB d'assurer tout ou partie de la prestation, celui-ci s'engage à rechercher toute solution permettant, dans des conditions raisonnables de coût et de contraintes d'exploitation, de poursuivre l'exécution normale des prestations.

A défaut, l'exécution des prestations est suspendue. Dans ce cas, et si l'événement se poursuit pendant plus de deux (2) mois, chacune des Parties peut résilier les présentes par lettre recommandée avec accusé de réception sans que l'autre Partie ne puisse prétendre à des dommages et intérêts de ce fait.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le CFPB est titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des éléments pédagogiques constituant le MOOC. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par le CFPB dans le cadre de cette formation, demeurent la propriété exclusive du CFPB. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès du CFPB.

A défaut, le client verrait sa responsabilité engagée sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335- 2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus du MOOC ainsi que des bases de données figurant le cas échéant sur la plateforme vosmoocsbancaires.fr, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

Le MOOC fait l'objet d'un droit d'utilisation personnel par l'Apprenant, non cessible et non exclusif pour la seule durée d'accès précisée aux présentes. En tout état de cause, le CFPB demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le CFPB s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004. Conformément aux dispositions de la loi du 6 août 2004 susmentionnée, il incombe au CFPB en tout état de cause d'assurer la protection ainsi que la confidentialité des données à caractère personnel auxquelles il a accès en application des présentes.

Ces informations et/ou données à caractère personnel pourront donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

DROIT APPLICABLE ET LITIGE

Les présentes sont soumises au droit français.

Avant tout recours judiciaire, les Parties s'engagent à tenter de régler à l'amiable les éventuels différends relatifs aux présentes.